

Formation par alternance et par apprentissage – Services à la personne – Santé - Social À MFR CHATEAUNEUF SUR ISERE

## Fiche d'Auto Evaluation - Bourses 2023/2024 -

Pour la rentrée 2023/2024 les ressources prises en considération seront celles de l'année 2022 inscrites sur l'avis d'imposition 2023.

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer à la MFR.

La bourse nationale est obtenue en fonction de deux critères :

1/ Les ressources de la famille : c'est le Revenu Fiscal de Référence inscrit sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022 qui est pris en compte cette année.

2/ Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge (figurant sur votre avis d'imposition).

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse pour votre enfant								
(Barème pour l'année 2022/2023 mise à jour non reçue encore)								
Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014 €	20 475 €	23 400 €	27 057 €	30 713 €	35 102 €	39 489 €	43 877 €

Une simulation chiffrée du droit aux bourses est possible sur le site : https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html

Vous pourrez obtenir un dossier de demande de bourses en vous adressant à la Maison Familiale de CHATEAUNEUF SUR ISERE.

Les dossiers de bourses complétés par les familles seront à retourner à la MFR avant la rentrée.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la Maison Familiale.

MFR CHATEAUNEUF SUR ISERE